

LE PROCÉDE CIMV RECOMPENSE PAR LA MÉDAILLE DU PRIX PIERRE POTIER 2010

La Compagnie Industrielle de la Matière Végétale (CIMV) a été récompensée par la Médaille du Prix Pierre Potier 2010 pour son procédé de raffinage végétal. Ce prix lui a été remis le 1^{er} septembre 2010, au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Créé en 2006 en partenariat avec la Fédération Française des sciences pour la Chimie (FFC) et l'Union des Industries Chimiques (UIC), le Prix Pierre Potier a pour objectif de mettre en lumière les initiatives de l'industrie chimique en faveur du développement durable, et de favoriser l'accroissement des démarches éco-responsables dans la filière.

La société CIMV a développé un concept original de raffinage végétal qui permet de séparer et de valoriser les trois principaux constituants de la matière végétale en trois produits intermédiaires destinés à l'industrie: la **biolignine**[®] (polymère phénolique), la **cellulose** (polymère du glucose, sucres en C₆), et les **sirops de sucres** (monomère, dimère de xylose, sucres en C₅).

Le procédé CIMV fonctionne à pression atmosphérique, utilise des acides organiques et ne génère aucun rejet nocif pour l'environnement. La ressource exploitée est non-alimentaire et provient de co-produits agricoles tels que la paille de céréales, la bagasse de canne à sucre, le sorgho sucrier, mais peut également s'appliquer aux plantes à fibres ou aux bois feuillus.

Les produits CIMV se substituent à des commodités d'origine fossile entrant dans la composition de produits de la vie courante (panneaux de particules, papiers, peintures, solvants, aliments pour animaux, etc.).

La technologie CIMV a d'ailleurs été sélectionnée par l'INRA, dans le cadre du programme de recherche européen BIOCORE, comme unique procédé de séparation de la matière végétale en vue de développer de nouveaux produits.

Dans un contexte marqué par le Grenelle de l'Environnement et par la mise en application de la directive européenne REACH, répondre aux défis environnementaux et sociétaux constitue un véritable enjeu. Enjeu inscrit au cœur même de la philosophie de CIMV.

Ainsi, en acceptant ce prix, CIMV reçoit une double récompense, celle du monde scientifique attestant de la technicité de son procédé mais aussi celle du monde industriel soucieux d'apporter des solutions innovantes aux défis actuels.

Cette année le Prix Pierre Potier a été décerné à cinq autres sociétés :

- **Arkema – Aquatech**, pour son PVDF AQUATEC, revêtement sans solvant.
- **Pierre Fabre – Selectiose**, pour son principe actif, Selectiose[®].
- **Novance – biolubrifiants**, pour sa gamme de biolubrifiants, conformes à l'Ecolabel Européen.
- **Innoveox**, pour son procédé de traitement des déchets industriels dangereux.
- **Borochem**, pour la conception et la commercialisation de ses molécules organoborées.

Cette distinction laisse présager pour CIMV la concrétisation de nouveaux accords commerciaux en parallèle de l'élaboration de sa première unité de production industrielle, à Loisy sur Marne, au cœur du Pays Vitryat, en région Champagne-Ardenne.